

COMMISSION D'UTILISATION NATIONALE DE SAUVETAGE A L'EAU

Christian KARCHER

à

Mesdames et Messieurs les juges, messieurs les membres de la CUNSE

Présents : Mme Anne HENO, Mrs Christian KARCHER, Daniel FROUIN, Alexandre ALLAIRE, Denis LE BERRE

Absent excusé : Alexandre BALZER

Objet : Procès verbal de la réunion CUNSE du samedi 9 novembre 2019

Début de réunion 10h30

1/ Nouvelle organisation au sein de la commission CUNSE,

Denis LE BERRE demande à quitter ses fonctions de secrétaire. Anne HENO postule à cette fonction. La commission entérine cette proposition.

- Pour rappel Daniel FROUIN est chargé de la communication avec les juges et les plongeurs, gère les demandes de licences et la relation avec les étrangers.
- Denis LE BERRE assure la coordination pour le challenge européen
- Alexandre ALLAIRE est administrateur de la page Facebook (avec Anne HENO), et coordonne les règlements officiels.

2/ Sites internet & CUNSE

La SCC a référencé une page dédiée à la CUNSE, une mise à jour est à envisager.

La commission mettra à jour une nouvelle version du site internet CUNSE.fr à partir du 1er janvier 2020

3/ Nouveau règlement travail et plongeurs

L'équipe de travail est coordonnée par Alexandre ALLAIRE. Les changements envisagés ont été relus par l'ensemble des membres de la commission. Les juges prendront connaissance de ce nouveaux règlement début 2020.

Un nouveau règlement des plongeurs est également en cours d'élaboration pour une mise en application qui pourrait intervenir en 2021.

Il sera possible pour les plongeurs dans le cas d'un plongeur inanimé de présenter la main à plat sur l'eau. Des phases de test seront proposées au cours de la saison 2020.

4/ Rapport de concours informatique?

Les clubs sont familiarisés et utilisent désormais l'enregistrement des engagements et des résultats de concours de la plateforme SCC <http://www.espaces.scc.asso.fr/GestionManifestations/>

La commission souhaite qu'il devienne un document unique pour les engagements, l'édition du catalogue ainsi que le rapport de concours. Les démarches sont en cours auprès du service informatique pour y intégrer les informations manquantes aujourd'hui (ex : coordonnées propriétaire)

5/ Calendrier

La date limite de réception des demandes de concours est fixée au 30 septembre afin de présenter la liste des concours de sauvetage au calendrier SCC.

Le club Ccareta présente une demande de dérogation pour organiser 2 concours en 2 jours consécutifs. La commission donne son accord.

6/ Championnat de France en eau douce & mer

La commission propose de nommer Madame Claire DETENDER pour juger le championnat en eau douce le 5 juillet 2020 à Cholet. Les plongeurs pressentis sont : Franck PHILIP et Dominique PAPIN.

Madame Marie Claude CRESSON-TAHON et Monsieur Denis LE BERRE seront nommés pour juger le championnat de France en mer les 16 et 17 mai 2020 à Trevoux-Tréguignec. Ils seront assistés par les plongeurs Jeanne LE BERRE et Dominique DESCHAMP.

7/ Challenge européen

Le club Eole & Compagnie propose d'accueillir la journée de sélection le 21 mai 2020. Messieurs Daniel FROUIN et Alexandre ALLAIRE assureront les jugements assistés par les plongeurs Jean Yves FAGUER et Thierry DUMONT.

8/ Budget Championnat de France

La secrétaire CUNSE accompagnera les organisateurs dans la préparation des budgets prévisionnels pour faciliter le versement des subventions, qui sont réévaluées chaque année. Dans tous les cas les frais de jury seront à la charge de la SCC.

9/ Questions diverses

Équipement d'aide à la flottabilité :

La commission est consciente du sujet et mène une réflexion. Le questionnement porte notamment sur la qualité des équipements, le prix et l'impact du port d'une aide à la flottabilité pendant les exercices.

Demande d'admission du Berger Allemand :

La commission entérine l'ajout du berger allemand dans la liste des races admises.

Il est précisé que la commission autorise l'ensemble des races *sur demande* des clubs

Il appartient donc à chaque club de race de proposer à la commission l'admission de leur race à la discipline.

Championnat du monde :

Une nouvelle épreuve sélective est à l'étude pour 2021. Les conditions sont à définir. Par ailleurs, l'accès serait réservé aux participants des championnats de France N-1

Age minimum :

Il n'y a pas d'âge minimum requis pour le conducteur mineur. Cependant celui-ci doit remplir les conditions indiquées dans le règlement général.

Âge minimum pour se présenter à la sélection des plongeurs :

L'âge minimum retenu est 18 ans au jour de la sélection conformément au règlement. La demande de dérogation déposée par une personne mineure n'a donc pas été retenue. L'intéressée sera informée par la commission.

Précision sur la sortie de ring

Le juge considère le début de l'épreuve du sol lorsque le conducteur et son chien entrent dans le rectangle. Le chien qui franchit entièrement la limite du ring entre les exercices se verra sanctionné par la note 0/20.

Fin de séance:18h30

Avec tous mes remerciements, je vous prie de croire à l'assurance de mes sentiments cynophiles les meilleurs .

Le Président de la CUNSE

Christian KARCHER